BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3692

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Jugement d'ouverture

Date : 7 octobre 2026.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
878 320 316 RCS Perpignan.
A.24 ECOPLANET.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Activité : achat, vente à l'import et l'export, représentation et installation,pose de tous produits relatifs aux économies d'énergie de tous équipements destinés à la production, la distribution, l'achat et la revente de toutes énergies dont la source est renouvelable (notamment solaire) de systèmes de sécurité d'alarmes, d'objets connectés et tous produits et systèmes s'y rapportant ,conception et développement de logiciels et objets connectés ainsi que toutes prestations de maintenance y afférentes. promotion et recherche liées aux dites énergies et activités connexes. ingénierie et conseils dans la conception de processus de systèmes de chauffage et de climatisation, de structure de bâtiment, de domotique, de travaux électriques, d'énergie renouvelable, sanitaire, plomberie et en général tous travaux de gros oeuvre et de second oeuvre. gestion de projets de constructions, mise en oeuvre, controle et analyse des systèmes de chauffage, climatisations et structures permettant les économies d'énergies. tous conseils, études et assistance de toute nature, tant techniques qu'industrielles. la contribution à la lutte contre la précarité énergétqiue.
Adresse : 23, avenue André Ampère, 66330 Cabestany.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 2 octobre 2026, désignant liquidateur Maître Arnaud Vanessa 1 rue Léon Dieude 66000 Perpignan. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.